

L'ex-directrice de la Sex Crimes Unit de New York accable DSK

mercredi 21 septembre 2011, par [DUCOS Jean-Marc](#), [FRIEL Lisa](#) (Date de rédaction antérieure : 21 septembre 2011).

Pendant vingt-huit ans, Lisa Friel a été procureur adjointe au tribunal de Manhattan. Elle a dirigé à partir de 2002, avant de démissionner, la Sex Crimes Unit, brigade spécialisée dans la répression des crimes sexuels, créée en 1974. Cette unité a enquêté sur l'affaire DSK et a été popularisée par la série télévisée « New York, police judiciaire ».

En exclusivité, Lisa Friel, l'ex-directrice de cette brigade, sera ce soir sur le plateau de France 3 dans l'émission « Pièces à conviction », devenue mensuelle, aux côtés de la présentatrice, Patricia Loison. Elle reprend le flambeau d'Elise Lucet à l'occasion de la diffusion à 22h55, d'un documentaire réalisé par Lysa Jackson quelques mois avant l'affaire DSK et diffusé aux Etats-Unis en juin.

La Sex Crimes Unit est réputée être une brigade d'élite, mais, en France, on lui reproche d'avoir fait une erreur dans l'affaire DSK.

LISA FRIEL. Dans ce service prestigieux, on apprend à travailler correctement et dans l'intérêt de la justice. Une erreur ? Je ne sais si c'est le cas. Nous avons fait notre job et je peux dire que je suis fière de mon ancienne équipe. On nous a signalé des faits et nous avons agi en conséquence pour enquêter. Policiers et procureurs sont des humains, mais notre équipe est parfaitement rodée et expérimentée pour faire face. Notre force, c'est l'expérience. C'est nous qui avons découvert les problèmes autour de ce dossier.

Que savez-vous de l'entretien de DSK à la télévision ?

Si j'ai bien compris, il semblait dire qu'il est innocent, qu'il n'y a pas de preuves contre lui et que sa victime avait menti sur tout. Il suffit de lire le rapport pour comprendre que c'est un peu différent. Nous avons bien trouvé des preuves scientifiques, mais nous n'avons pas pu prouver ce qui s'est passé ce jour, au-delà du doute raisonnable, comme on dit dans notre procédure. Et nous avons des points d'interrogation sur la crédibilité de la victime.

Que doit-on penser de Nafissatou Diallo ?

Je peux vous affirmer que Nafissatou Diallo est bien une victime. Il existe des éléments de preuves qui étayent son propos. Je ne peux croire qu'elle ait inventé tout cela de toutes pièces. Je crois surtout les preuves. Mais ces éléments dont nous disposions n'étaient pas suffisants pour poursuivre ce dossier et pour l'affirmer, sans doute raisonnable, devant un jury de douze personnes et à l'unanimité. Dans un tribunal américain, dans une procédure au pénal, la charge de la preuve doit être indiscutable. Ce que vous pensez pouvoir prouver et ce que vous croyez être la vérité sont deux choses bien différentes. Au mois de juin, deux policiers accusés de viol dans l'exercice de leur fonction ont été relaxés par le tribunal de Manhattan parce que nous n'avons pas su convaincre le jury.

Vous n'êtes plus procureur, mais, en tant que femme, que savez-vous de ce qui s'est passé

dans cette chambre ?

En tant que femme, et non en tant que procureur, je vous fais part de mes sentiments personnels. Ce qu' a fait DSK va bien au-delà d'une faute morale comme il l'a invoqué. Il s'est très mal comporté. Je pense même que c'était pire que cela.

Avez-vous été surprise par la requête de renonciation ?

Non, pas du tout. Nous savions que nous ne pouvions aller au bout de l'affaire.

Votre démission est-elle liée à l'échec de ce dossier ?

Non, pas du tout ! J'ai trois enfants qui vont à l'université et une autre qui y ira bientôt et il faut que je gagne un peu plus d'argent (NDLR : les procureurs sont mal payés aux USA).

Jean-Marc Ducos, Le Parisien

P.-S.

* Le Parisien. Publié le 21.09.2011, 07h00.